



RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Le Proviseur,
G. FLAUDER,

Dossier suivi par :
E. BERTONECHE
Proviseur Adjoint

Tél : 03 81 81 01 45

Mél.
ce.0250011b@ac-
besancon.fr

Site Internet
www.lycee-juleshaag.fr

1, rue Labbé
25000 Besançon



Votre avenir avec un temps d'avance

Section Sportive Scolaire Handball

Ligue de Franche-Comté de Handball

Rentrée 2020

La section sportive scolaire du lycée Jules Haag propose aux élèves intéressés par une pratique régulière et encadrée du handball de faciliter leur scolarité et leur pratique.

En effet, le Lycée Jules HAAG et la Ligue de Bourgogne-Franche-Comté de handball se sont associés afin de permettre à ces jeunes élèves de mener à bien un double projet : scolaire, sportif, grâce à un **emploi du temps aménagé** et des **moyens matériels et humains spécifiques**.

Les critères d'admission

- Validation du niveau sportif par la Ligue de BFCHB et le lycée Jules Haag.
- Acceptation du dossier scolaire (résultats et bulletins scolaires, comportement) par le lycée Jules HAAG. Une commission se réunit début Juin pour étudier les dossiers scolaires (résultats, comportement et motivation...).

Les filières aménagées

- En fin de 3^{ème} et pour bénéficier d'un horaire aménagé et être regroupés dans les mêmes classes, les élèves sportifs doivent choisir une Seconde générale et Technologique.
- La poursuite de leurs études se fera en priorité dans la filière générale pour pouvoir bénéficier des horaires aménagés. L'aménagement est possible dans les filières STI2D et STL mais n'est pas systématiquement garanti.

Le fonctionnement

- Pour l'année 2019/2020, il a été décidé de différencier les élèves du Pôle qui dépendront sportivement de la ligue de Handball, des élèves de section sportive qui seront gérés en complémentarité par l'enseignant d'EPS du lycée Jules Haag et par des cadres du Comité du Doubs Handball. De fait, en 2nde les élèves de section et de pôle seront placés dans une classe unique avec des horaires d'entraînement différents (dans la mesure du possible).
- **Des cours de soutien** peuvent être mis en place pour les élèves éprouvant des difficultés. Ces derniers ont obligation de s'y rendre.
- L'appartenance à la section ne dispense pas l'élève du cours d'Éducation Physique et Sportive et sa participation à l'AS du lycée est obligatoire.
- Les élèves de sections sportives scolaires bénéficient d'un accès prioritaire à l'internat (en fonction de la distance domicile-lycée). **Ils ont également la possibilité de rentrer à l'internat le dimanche soir.**
- Le niveau requis est un niveau régional, un bon niveau de pratique départemental ou un niveau UNSS confirmé. Un suivi médical est mis en place chaque année.

Le suivi

- Le responsable de la structure participe aux conseils de classe et s'informe régulièrement du comportement et des résultats scolaires des élèves appartenant à la structure.
- Un manque d'investissement dans le travail scolaire ainsi que dans les entraînements peuvent remettre en cause le maintien d'un élève dans la section (même en cours d'année).

Candidature

- **Un dossier vous sera remis ou envoyé, sur demande, par le secrétariat élèves du lycée Jules Haag.**
- **Les tests sportifs de la section auront lieu le mercredi 15 mai 2019.** Les candidats recevront une convocation.

CONTACT

Professeur E.P.S.
Coordonnateur de la
structure

Stéphane DELERCE
Tél. : 06.82.11.86.44

Responsable des
entraînements

Stéphane DELERCE

En collaboration avec
la ligue de Bourgogne -
Franche-Comté de
Handball